

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes annuels

A.M.I. – Association Multiloisirs Intercommunale
Association

6 rue de l'Eglise
62112 GOUY-SOUS-BELLONNE

Exercice clos le 31 décembre 2010

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
156 Boulevard Delebecque
59500 DOUAI

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A.M.I. – Association Multiloisirs Intercommunale Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l' « **A.M.I. – Association Multiloisirs Intercommunale** », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Douai, le 1^{er} juin 2011

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Bernard Suszka
Associé

ASS Multiloisirs Intercommunale

ETATS DE SYNTHESE

Bilan actif

	Brut	Amort. & Prov.	31/12/10	31/12/09
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements				
Frais de recherches & développement				
Concessions, brevets, licences, ...	2 820	2 807	12	
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorp.en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techn., matériel & outil. indust.				
Autres	20 355	18 074	2 281	769
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				1 502
Immobil. financières (2)				
Participations				
Créances ratt. à des participations				
Titres imm. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	23 176	20 882	2 294	2 271
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières prem. et autres approvision.				
En-cours prod. (biens et services)(a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances (3)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	10 382		10 382	23 312
Valeurs mobilières de placement	190 307		190 307	150 113
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	12 638		12 638	12 253
Charges constatées d'avance (3)	395		395	407
TOTAL II	213 724		213 724	186 087
Charges à répartir sur plus. exer. (III)				
Primes de rembours. des empr. (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II + III + IV + V)	236 900	20 882	216 018	188 358
ENGAGEMENTS RECUS				
Acceptés par les organes compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à faire				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

(a) A ventiler. le cas échéant entre biens, d'une part, et services d'autre part.



ASS Multiloisirs Intercommunale

ETATS DE SYNTHESE

Bilan passif

	31/12/10	31/12/09
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau (a)	129 089	122 245
Résultat de l'exercice [excédent ou déficit] (b)	17 684	6 844
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	146 773	129 089
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
FONDS DEBIES		
Sur subventions fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
DETTES (1) (d)		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	7 942	7 315
Dettes fiscales et sociales	46 152	45 963
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	15 150	5 989
TOTAL IV	69 244	59 268
Ecart de conversion Passif V		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	216 018	188 358
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont cbc et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'un déficit.

(c) Dettes sur achats ou prestations de services.

(d) A l'exception, pour l'application du (1), des avances reçues sur commandes en cours.



ASS Multiloisirs Intercommunale

ETATS DE SYNTHESE

Compte de résultat

	du 01/01/10 au 31/12/10	du 01/01/09 au 31/12/09
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)		
montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation		
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	211 138	201 491
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	115 472	92 801
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	145 966	134 156
TOTAL I	472 577	428 449
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises (c)		
Variation de stock (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variation de stock (d)		
Autres achats et charges externes	73 818	80 085
Impôts, taxes et versements assimilés	9 770	9 802
Salaires et traitements	292 250	262 058
Charges sociales	74 537	68 455
Dotations aux amortissements, provisions et engagements:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (e)	1 884	1 156
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Autres charges	2 826	3 031
TOTAL II	455 087	424 590
I.RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	17 489	3 858
Quotes-parts de résultat sur opérations faite en commun:		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	194	2 985
TOTAL V	194	2 985



ASS Multiloisirs Intercommunale

ETATS DE SYNTHÈSE

Compte de résultat suite

	du 01/01/10 au 31/12/10	du 01/01/09 au 31/12/09
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	194	2 985
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	17 684	6 844
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Impôts sur les bénéfices (IX)		
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	472 771	431 434
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	455 087	424 590
EXCEDENT OU DEFICIT	17 684	6 844
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens		
Personnel bénévole		
TOTAL		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
(b) Stock final moins stock initial - montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).		
(c) Y compris droits de douane		
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).		
(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir		



ASS Multiloisirs Intercommunale

ETATS DE SYNTHESE

Identification de l'entreprise

Désignation de l'association : Association Multiloisirs Intercommunale

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/10, dont le total est de 216 018 E et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 17 684 E

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/10 au 31/12/10.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêté le 18 Mai 2011 par les dirigeants de l'association.



ASS Multiloisirs Intercommunale
ETATS DE SYNTHESE
Règles et méthodes comptables

Faits significatifs de l'exercice

Le bilan se présente comme un résumé, au 31/12/2010, de la situation financière de l'association, qui comprend à l'actif tous les biens dont elle est propriétaire et ses créances, et au passif ses dettes, c'est-à-dire l'ensemble des éléments résultant des opérations réalisées.

Aucun autre fait particulier n'est à signaler.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Logiciels	1 an	L
• Installations générales	4 ans	L
• Matériel de bureau et informatique	3 et 4 ans	L
• Mobilier de bureau	5 ans	L

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur
les conventions réglementées

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

A.M.I. – Association Multiloisirs Intercommunale
Association

6 rue de l'Eglise
62112 GOUY-SOUS-BELLONNE

Exercice clos le 31 décembre 2010

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
156 Boulevard Delebecque
59500 DOUAI

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A.M.I. – Association Multiloisirs Intercommunale Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Douai, le 1^{er} juin 2011

Le Commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Bernard Suszka
Associé